

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

**SEANCE DU 22 mai 2026**

| ELUS | EN EXERCICE | PRESENTS |
|------|-------------|----------|
| 15   | 15          | 13       |

L'an deux mille vingt-six, le 22 mai à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

**LISTE DES PRESENTS :**

GAILLOT Philippe  
MENEGHIN Gaël  
IMMER Alain

WALLERICH Alain  
SIVEC Jean  
VALANCE Bénédicte  
THILL Céline

GUINDT Philippe  
VIEIRA Christophe  
SPASIEWSKI Michelle  
SCHMIT Aurélie

BIRCKER Delphine  
WANDERNOTH Claire

**LISTE DES ABSENTS EXCUSES :**

OGER Isabelle  
REUTER Olivier

Donne pouvoir à GAILLOT Philippe

**LISTE DES ABSENTS NON-EXCUSES :**

Madame WANDERNOTH Claire est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

**Objet : 2026 – 1039 Approbation d'un devis pour la fourniture et la mise en œuvre de 200 tonnes de crasse de chemin, pour Allée de Putteltange**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de procéder à des travaux d'entretien et de remise en état du chemin rural situé Allée de Putteltange.

Afin d'améliorer les conditions de circulation et de garantir la pérennité de cette voie, il est proposé de procéder à l'apport et à l'épandage de 200 tonnes de crasse 0/31.5 sur la portion la plus dégradée ;

Bien que cette question ne figure pas à l'ordre du jour de la présente séance, le Conseil municipal, à l'unanimité, reconnaît l'urgence et l'intérêt communal de cette opération et accepte de délibérer sur ce point. En effet, l'entretien et le maintien en bon état des chemins ruraux font partie des engagements permanents de la commune et relèvent de la bonne gestion du patrimoine communal.

Compte tenu de l'état de dégradation constaté sur ce chemin et afin de garantir la sécurité des usagers ainsi que la pérennité de l'ouvrage, il apparaît nécessaire de réaliser ces travaux dans les meilleurs délais. Par ailleurs, les conditions météorologiques actuellement favorables permettent d'assurer une mise en œuvre optimale des matériaux et justifient l'engagement rapide de cette intervention.

Un **devis** a été sollicité auprès de l'entreprise **LEICK TP** de Beyren-Lès-Sierck, laquelle a remis en date du 20/05/2026 un devis N° DE0005306 pour un montant de **5.800,00 € HT, soit 6.960,00 € TTC**.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et de Monsieur IMMER Alain qui s'est rendu sur place avec l'entreprise LEICK ;

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des présents et pouvoir**,

**Approuve** le **devis** présenté par l'entreprise **LEICK TP** d'un montant de **6.960,00 € TTC (5.800,00 € HT)** ;

**Décide** de **procéder aux travaux d'entretien du chemin rural Allée de Putteltange** par l'apport et l'épandage de 200 tonnes de crasse de chemin ;

**Autorise Monsieur le Maire à signer le devis** ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

**SEANCE DU 22 mai 2026**

**Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.**

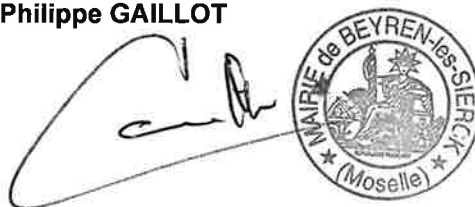
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 8 juin 2026

Le Maire :

**Philippe GAILLOT**



Le Maire certifie que le compte  
rendu de cette délibération a été  
publié sur le site internet de la  
mairie le 8 juin 2026

Le Maire,

